

FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILLES Année scolaire 2021 - 2022

Nom(s) de la famille :

Adresse:

Code postal: Commune:

Téléphone (mobile de préférence) :

Courriel:

REGIME SOCIAL : CAF / MSA ?	J'autorise la structure à accéder à mon dossier sur le site de la CAF concerne le centre de loisirs et l'espace jeunes uniquement (cocher) <input type="checkbox"/>
--------------------------------	---

MEMBRES DE LA FAMILLE :

ADULTES

NOM PRENOM	SEXE (M/F)	NE(E) LE	TEL PORTABLE	Doit à l'image
				OUI / NON
				OUI / NON

ENFANTS

NOM PRENOM	SEXE (M/F)	NE(E) LE	TEL PORTABLE ?	Droit à l'image	Autorisation de sortie
				OUI / NON	OUI / NON
				OUI / NON	OUI / NON
				OUI / NON	OUI / NON
				OUI / NON	OUI / NON

INSCRIPTIONS

NOM	PRENOM	ACTIVITE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les responsables de la structure et sont destinées à un usage interne uniquement.

Ces informations sont nécessaires au bon fonctionnement des activités. Certaines vous sont demandées à des fins de statistiques. Elles sont conservées pendant toute la durée de votre fréquentation de la structure et seront anonymisées trois ans au plus tard après votre dernière inscription.

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à l'accueil de la structure.

Dater et signer au dos, sous le règlement. Merci.

Le règlement intérieur est disponible au secrétariat.

Responsabilité de la MJC

La MJC n'est responsable de l'enfant mineur que pendant la durée de l'activité.

Responsabilité des parents

Avant l'activité :

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par le technicien d'activité, **ce qui veut dire qu'ils vérifient à chaque séance la présence de l'animateur.**

En effet, un imprévu peut empêcher le technicien d'activité d'être présent, et il n'est pas toujours possible d'en informer les parents en temps voulu. Pour ces raisons, nous vous remercions de nous communiquer votre numéro de téléphone afin de vous informer au plus vite.

La MJC se dégage de toute responsabilité quant aux objets de valeurs laissés dans les vestiaires.

Après l'activité :

Récupérer votre enfant à l'horaire de fin du cours car à la fin du cours, votre enfant est à nouveau sous votre responsabilité.

Règlement relatif aux activités

- Pour être admis au cours ou à l'atelier, vous devez avoir validé votre inscription (au secrétariat ou lors de la journée d'inscription).

- Paiement possible en trois fois : fin septembre, novembre et janvier (Chèques établis à l'inscription).

- Les chèques vacances et les espèces sont acceptés.

- Sauf mention particulière, nos tarifs sont calculés sur la base d'un calendrier allant de fin septembre à début juin. (Semaine de la Fête de la mjc). Les jours fériés ne sont pas récupérés.

- Toute inscription est ferme et définitive, **aucun remboursement ne peut être exigé.** Le report sur certaines autres activités régulières au même tarif pour la même personne est possible.

- Les seuls remboursements accordés sont arrêts maladies de plus de 3 mois (sur présentation d'un certificat médical dans les 3 mois suivant l'arrêt maladie) et un déménagement en cours d'année ne permettant plus géographiquement de pratiquer l'activité, sur présentation d'un justificatif dans les 3 mois. Tout remboursement fera l'objet de retenues pour frais de dossier.

Le Conseil d'Administration ou la direction de la M.J.C peuvent être amenés à modifier les modalités d'inscription, d'organisation et de tarifs s'ils le jugent nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association.

La carte adhérent c'est quoi ?

L'adhésion à la M.J.C est nécessaire pour la pratique des activités et pour accéder au centre de loisirs, à l'espace jeune.

Elle fait de vous un membre de l'Association et vous permet donc de participer à l'Assemblée Générale et éventuellement de présenter votre candidature au Conseil d'Administration.

Elle est valable pour la saison et se renouvelle dès Septembre.

Elle atteste également de votre assurance individuelle pour la pratique des activités.

Certificat médical et pass sanitaire

Pour les activités physiques ou sportives, un certificat médical doit obligatoirement être fourni par l'adhérent (validité 3 saisons). La MJC et le technicien d'activité se réservent le droit de refuser l'accès à une personne qui n'aurait pas fourni ce document.

Pass sanitaire : les mesures en vigueur en début de saison rendent obligatoire la possession d'un pass sanitaire pour tout participant dès 12 ans à nos activités. Vous devrez présenter ce pass lors de votre inscription ou au plus tard lors de votre première séance. Dans le cas contraire, nous serons contraints de vous refuser l'accès aux salles.

Validation de l'inscription et consentement

Je consens à fournir l'ensemble des informations demandées sur cette fiche afin d'établir mon inscription (ou celle de mes enfants) à la MJC pour la saison en cours, selon les statuts de la MJC, dans le cadre de la réglementation DDCS en vigueur et des obligations CAF.

Les données sont utilisées pour vous contacter, établir le suivi des présences et établir les statistiques de fréquentation demandées par nos financeurs.

Ces informations sont conservées 3 ans (**validité actuelle des justificatifs médicaux**)

Ces informations sont traitées, uniquement par le personnel de la MJC ou/et des partenaires ou/et de ses bénévoles référents d'une activité. Tous ici sont soumis et informés du RGPD (**Règlement général sur la protection des données personnelles**) en vigueur. A tout moment, vous pouvez exercer vos droits, (demander vos données personnelles, retrait de ces données, ...) par mail à la MJC St Romain loisirs (en fin de saison).

J'autorise la MJC à utiliser mon adresse mail pour m'informer des événements (Assemblée générale, activités occasionnelles, ...)

OUI / NON

VALIDATION DE L'INSCRIPTION par l'adhérent

Date et signature :